

Projet associatif

—

Association  
APLEAT-  
ACEP





## **Mot de la Présidente**

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, **l'APLEAT-ACEP** intervient auprès des personnes en difficultés spécifiques, en situation d'exclusion ou de fragilité.

L'APLEAT-ACEP gère des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont :

- ▶ **un pôle addictologie et maladies chroniques** dont deux CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie), deux CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la Réduction des risques pour usagers de drogues), des ACT (Appartements de coordination thérapeutique)
- ▶ **un pôle gens du voyage** dont un Centre Social et un Espace de vie sociale
- ▶ **un pôle jeunesse** dont un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes, un Club de Prévention Spécialisée, le dispositif « Promeneur du Net »

**L'APLEAT-ACEP** emploie 135 professionnels. Elle développe des actions de proximité dans la rue ou dans la « rue numérique », dans les espaces festifs ou chez des partenaires (établissements sociaux et médico-sociaux, Lycée, Collège, Prison, CFA, Missions locales, Centre de formation, maisons de santé pluridisciplinaire, école, hôpitaux...) avec une attention particulière pour les mineurs ou jeunes majeurs.

Actualiser le projet associatif de l'APLEAT-ACEP est une évidence :

- Pour tenir compte de l'ouverture des actions de l'Association vers de nouveaux publics ;
- Pour réaffirmer la place de l'APLEAT-ACEP dans la société civile et notre légitimité dans un environnement institutionnel en mutation permanente ;
- Pour définir un socle commun et partagé de valeurs, de principes d'action et d'organisation associative et préserver nos spécificités ;
- Pour se projeter et définir nos orientations pour les années à venir.

Ce projet associatif a été élaboré par la commission « Fusion » regroupant les membres du Bureau, des administrateurs et la Direction. Il tient compte des évaluations des établissements et services réalisées avec les salariés et les usagers, et des axes stratégiques concertés avec les cadres.

Tourné vers l'avenir, il vise à améliorer les services rendus au public. Évolutif, il s'adapte au contexte actuel en intégrant l'environnement institutionnel et les besoins émergents dans le respect des valeurs et des principes d'action défendus par notre Association.

Ce projet associatif est le document de référence à destination des membres de l'Association, des professionnels, des partenaires et des usagers. C'est un projet fédérateur auquel tous les acteurs doivent se référer.

Le Conseil d'administration est garant du projet associatif et des orientations retenues et en assure le suivi. Il confie la responsabilité de sa conduite à la Direction générale.

## L'Histoire de l'APLEAT

**1979** : À une époque où aucun dispositif réglementaire n'existe pour venir en aide aux jeunes toxicomanes et à leurs familles, un groupe de parents se mobilise et s'organise :

### L'APLEAT EST CREEE.

**1985** : Grâce à l'action des bénévoles, l'association obtient un Agrément par le Ministère de la Santé et recrute des professionnels :

### L'APLEAT EST RECONNUE.

**Début des années 1990** : Face à l'extension du SIDA chez les usagers de drogue et l'évolution des politiques publiques, la recherche de l'abstinence n'est plus le seul objectif de la prise en charge et de l'accompagnement :

### L'APLEAT DEVIENT UN ACTEUR IMPLIQUE DANS LES POLITIQUES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES.

**Les années 1990** : Avec l'évolution de la demande et des besoins des usagers, différentes approches cliniques sont développées, testées, expérimentées là où ils sont (détention, rue, milieu scolaire) et là où ils en sont :

### L'APLEAT INNOVE ET MULTIPLIE SES MOYENS D'ACTION.

**2000** : L'association constate qu'un nombre croissant d'adolescents et de jeunes adultes consomment de façon festive occasionnellement et modérément des substances psychoactives, particulièrement du cannabis. Beaucoup en restent là mais avec le risque que, pour certains, se développe une affinité neurophysiologique puis une dépendance ou qu'un événement traumatique les conduise dans une escalade avec le produit :

### L'APLEAT S'INVESTIT DANS LA PREVENTION ET L'INTERVENTION PRECOCE AUPRES DES JEUNES.

**2002** : Promulgation de la loi du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les actions de l'APLEAT sont inscrites dans les politiques et les pratiques administratives médico-sociales de droit commun :

### L'APLEAT S'INSCRIT DANS LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL.

**2006** : Forte de son expérience dans la prise en charge médicale, psychologique et sociale et de son inscription dans les réseaux locaux, l'association décide de s'investir dans l'accompagnement des personnes souffrant de maladie(s) chronique(s) et en précarité sociale et/ou psychologique :

### L'APLEAT OUVRE SON CHAMP D'ACTION A TOUTES LES FORMES DE PRECARITE PSYCHO-SOCIALE.

**2007** : Grâce à son dynamisme, l'APLEAT a su moderniser ses différents principes d'action et ses choix seront souvent confirmés par les orientations des nouvelles politiques publiques :

### L'APLEAT EST CONFORTEE.

**2012** : L'investissement de l'association dans la prévention au contact direct de la population a permis de constater la montée de besoins en matière d'addiction sans produit, en particulier chez les jeunes et décide de diversifier son offre de prise en charge

### L'APLEAT GENERALISE SES ACTIONS A TOUTES LES FORMES D'ADDICTIONS.

**2015** : L'évolution de l'environnement sociétal et réglementaire, la prochaine loi de santé publique et notamment ses dispositions en faveur de la prévention, l'évolution des besoins des usagers et leur diversité ainsi que la priorité donnée à certaines catégories de population (jeunes, femmes, précaires, détenus, etc.) , la prospective régionale, engagent l'association pour l'avenir et pour de nouveaux développements

### 1994

Démarrage d'une activité « Bus réduction des risques » en partenariat avec l'association AIDES &

Installation du centre de soins en ambulatoire et création d'un centre de soins avec hébergement

### 1995

Signature d'une convention d'objectifs tripartite avec la Préfecture et la Justice pour le suivi des détenus en Maison d'Arrêt et à leur sortie et pour la prise en charge des personnes sous mesure de justice

### 1997

Création d'un service consacré à la prévention, la formation, la recherche et la création d'outils de prévention « Service PISTES »

### 2003

Les Centres de soins deviennent établissements et services médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles et sont autorisés comme Centres Spécialisés de Soins aux toxicomanes (CSST)

### 2004

Ouverture des Consultations Jeunes Consommateurs dites consultations cannabis « Knados » qui deviendra en 2006 « La Station » et « Les Points Station »

### 2006

Le dispositif SACADOS obtient le statut de Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogues (CAARUD) et devient un service médico-social relevant du Code de l'action sociale et des familles &

Création d'appartements de coordination thérapeutique (ACT)

### 2010

Le CSST obtient le statut de Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA)

### 2013

Ouverture de l'Unité Sortant de Prison aux ACT

### 2015

Création de l'Unité Femmes au CSAPA

## L'Histoire de l'ACEP

**1971** : Des citoyens concernés par la ré-insertion sociale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en difficultés se mobilisent et s'organisent :

**L'ACEP EST CREEE.**

**1972** : Création du Club de Prévention

**1987** : Pour faire face à l'augmentation de la consommation de drogues dans les quartiers de Bourges, l'ACEP crée un Centre d'Accueil et d'Ecoute des Toxicomanes (CAET). L'association obtient un Agrément du ministère de la santé.

**1996** : Création du service Cher Tsiganes. Issue des observations du Club de Prévention qui rencontrait des jeunes et leurs familles de la communauté des gens du voyage, en difficulté et nécessitant un accompagnement spécifique.

**2003** : Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le CAET devient un Centre Spécialisé de Soins aux Toxicomanes (CSST)

**2004** : Sur la sollicitation de département du Loir et Cher, le service Tsiganes 41 est créé.

**2005** : Création du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ).

**2009** : Le CSST-CAET devient un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

**2013** : Création du CAARUD.

### LA « RUE NUMERIQUE »

**2014** : Le savoir-faire de l'association dans la prévention spécialisée et le changement d'occupation des territoires par la jeunesse avec l'arrivée des réseaux sociaux nous a amené à intervenir dans la « rue numérique ». Création du dispositif Promeneurs du Net du Cher.

## Dates clés

**1971**

Création de l'ACEP

**1972**

Création du Club de Prévention

**1987**

Création du CAET

**1996**

Création du service Cher Tsiganes

**2003**

Le CAET devient CSST

**2004**

Création du service Tsiganes 41

**2005**

Création du PAEJ

**2009**

Le CSST-CAET devient un CSAPA

**2013**

Création du CAARUD

**2014**

Création du dispositif Promeneurs du Net du Cher

*L'ACEP (18 et 41), l'APLEAT (45), ont un passé commun depuis plus de 20 ans, avec le CICAT (28) et VRS (41).*

**1996** : Ces 4 associations se sont d'abord regroupées au sein du CRPC pour assurer des formations sur les thèmes des addictions, des traitements de substitution et de la prévention, auprès des professionnels de santé et notamment médecins et pharmaciens.

**2009** : Avec le nouveau cadre législatif et réglementaire de la loi HPST et la création des ARS,

les 4 associations ont créé le Groupement Régional de Coopération Social et Médicosocial AddictoCentre le 24 Novembre 2009 pour :

- Mutualiser des moyens
- Mutualiser des missions
- Intervenir en commun
- Réaliser des missions et prestations des établissements
- Exploiter leurs autorisations
- **Préparer des fusions et regroupements**
- Encadrer des réseaux

Et AddictoCentre, en tant que GRCSM, s'est donné d'emblée une finalité, inscrite dans sa constitution :

⇒ **Tendre vers une entité juridique porteuse des autorisations**

Le fondement de notre rapprochement nous a démontré l'importance et l'intérêt général d'une structure régionale unique.

Après une première étude de faisabilité des quatre associations, en 2016, deux associations ont renoncé et deux associations du groupement ont décidé de fusionner : l'APLEAT et l'ACEP.

Les objectifs communs sont :

- Aborder l'avenir conjointement,
- Compiler nos compétences,
- Démultiplier nos forces,
- Partager nos savoirs faire et nos expériences en harmonisant nos pratiques,
- Accéder à une taille qui va offrir des avantages de ressources humaines (remplacements, formations internes et externes, œuvres sociales, évolutions de carrière),
- Permettre des développements sur tout le territoire de la région Centre Val de Loire,
- Renforcer notre poids en tant qu'interlocuteur et partenaire des décideurs publics,
- Nous lancer dans de nouvelles innovations.

L'environnement qui est le nôtre et notre dynamique interne convergent.

## ***L'identité de l'APLEAT-ACEP :***

L'APLEAT-ACEP est ancrée dans le champ social et médico-social et impliquée dans le secteur de la prévention et de la lutte contre les exclusions.

Elle s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Elle participe au développement durable, à la dynamisation du tissu social, à la veille et à l'innovation sociale et base son action sur la solidarité, la participation et la responsabilité de chacun.

Dans l'adhésion aux principes de laïcité, d'indépendance et de responsabilité citoyenne, L'APLEAT-ACEP affirme ses valeurs :

- ➔ MILITANTISME : Mobiliser pour participer au changement social et au développement humain
- ➔ SINGULARITE : Défendre ses principes d'actions pour garantir les spécificités de ses savoir-faire
- ➔ CREATIVITE : Adapter ses réponses pour être au plus près des besoins
- ➔ ETHIQUE : Co-construire le parcours de vie et / ou de soins dans le respect de la personne

## ***L'APLEAT- ACEP oriente son action :***

➔ **Vers la société civile :** jeunes, adultes, familles, décideurs, professionnels intervenants, spécialistes...

➔ **Vers les personnes :**

- En risque d'exclusion sociale et / ou culturelle
- aux conduites à risques,
- aux conduites addictives avec ou sans substance,
- souffrant d'une ou de pathologie(s) chronique(s)

➔ **Vers l'entourage de ces personnes**

***Quels que soient l'âge, la situation administrative et l'origine des personnes ;  
Avec les partenaires.***

## PREVENIR LES RISQUES ET LES DOMMAGES

### *Les moyens d'actions*

Un travail hors les murs et  
chez les partenaires

Des antennes, des  
Consultations jeunes  
consommateurs et des  
coopérations sur les  
territoires

Des modalités d'accueil et  
d'intervention diversifiées

Des supports  
d'information variés

L'APLEAT-ACEP considère la prévention comme le pivot de l'accompagnement et de la coordination y compris thérapeutique.

La prévention vise à éduquer, à accompagner et à renforcer les facteurs de protection par l'acquisition de connaissances et de compétences psychosociales qui favorisent l'esprit critique, la réflexion sur l'expérience, l'autodétermination et le renforcement des autocontrôles.

### ***Les principes d'actions de l'APLEAT-ACEP***

#### ***Aller à la rencontre :***

➔ Assurer une présence dans l'espace public urbain et rural et dans les lieux dits « à risque »

#### ***Sensibiliser :***

➔ Diffuser de l'information

➔ Proposer des temps d'échanges et d'information

#### ***Accueillir :***

➔ Garantir un accueil accessible, anonyme et confidentiel

➔ Constituer des lieux ressources

#### ***Coordonner :***

➔ Construire avec les usagers et les partenaires

L'APLEAT-ACEP inscrit son action dans le cadre des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé qui définit la Santé comme « *un État complet de bien-être physique, mental et social. Elle s'exprime donc dans toutes les dimensions biologique, sociale et psychologique. Elle recoupe la notion plus large de bien-être et se trouve donc être un concept que chacun est appelé à définir, dans son environnement, son époque* ».

Elle propose d'accompagner les personnes dans un parcours de santé vers un mieux-être et pour la promotion de la citoyenneté.

## **Les principes d'actions de l'APLEAT-ACEP**

### **Offrir un accès aux droits et aux soins**

- Accompagner
- Accueillir
- Informer
- Évaluer
- Orienter

### **Soigner**

- Soigner en ambulatoire ou en résidentiel
- Aider à la continuité des soins
- Soutenir et co-construire le changement
- Aider à recouvrir la capacité de choix
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle

## REDUIRE PAR LA PREVENTION LES INEGALITES, LES EXCLUSIONS SOCIALES ET / OU CULTURELLES

L'APLEAT-ACEP est engagée dans une action citoyenne, visant à aller vers les publics marginalisés et/ou en voie d'exclusion – jeunes et familles en difficultés, ou gens du voyage- en les accompagnant et agissant dans les champs de l'éducatif, de l'insertion sociale et professionnelle, du socioculturel, de la citoyenneté.

### ***Dans le respect des valeurs de dignité humaine, de démocratie et de solidarité les principes d'actions de l'APLEAT -ACEP***

#### ***Accompagner les publics exclus dans l'exercice de leurs droits sociaux et civiques***

- Favoriser l'accueil individuel et/ou collectif du public, et prendre en compte la globalité des parcours de vie
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans l'ensemble des domaines de la vie citoyenne
- Etre présents sur les territoires d'intervention
- Soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social et / ou culturel, prévenir l'isolement et lutter contre les préjugés.

#### ***Rechercher des solutions de progrès dans la lutte contre les exclusions***

- Professionnaliser : Partager les expertises ; assurer les médiations avec l'ensemble des acteurs des territoires de vie
- Expérimenter et Évaluer pour partager les cadres d'actions
- Participer aux instances partenariales locales, régionales et nationales en contribuant aux débats publics et aux actions collectives pour favoriser l'innovation sociale.

#### ***Favoriser la création d'espace d'échanges et de projet constructif***

- Participer aux dynamiques de vie sur les territoires par la promotion des habitants, en associant les jeunes et les familles, en y soutenant les professionnels, les bénévoles, les élus...
- Porter une parole constructive et respectueuse

## PRENDRE PART A L'AMELIORATION DES PRATIQUES ET A L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

### *Les moyens d'actions*

Formation des équipes

Exploration d'hypothèses  
cliniques et  
d'expérimentations sociales

Adhésions aux grands  
réseaux

Représentation dans les  
instances de concertation  
locales, régionales et  
nationales

Formation à destination  
d'autres professionnels  
intervenant auprès des  
personnes en situation de  
fragilité

L'APLEAT-ACEP inscrit son action dans le cadre des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé qui définit la Santé comme « *un État complet de bien-être physique, mental et social. Elle s'exprime donc dans toutes les dimensions biologique, sociale et psychologique. Elle recoupe la notion plus large de bien-être et se trouve donc être un concept que chacun est appelé à définir, dans son environnement, son époque* ».

Elle propose d'accompagner les personnes dans un parcours de santé vers un mieux-être et pour la promotion de la citoyenneté.

### ***Les principes d'actions de l'APLEAT-ACEP***

#### ***Offrir un accès aux droits et aux soins***

- ➔ Accompagner
- ➔ Accueillir
- ➔ Informer
- ➔ Évaluer
- ➔ Orienter

#### ***Soigner***

- ➔ Soigner en ambulatoire ou en résidentiel
- ➔ Aider à la continuité des soins
- ➔ Soutenir et co-construire le changement
- ➔ Aider à recouvrer la capacité de choix
- ➔ Favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle

L'APLEAT-ACEP est engagée dans une action citoyenne, visant à agir dans et pour l'intérêt général, basée sur la reconnaissance de l'ensemble des parties prenantes du champ éducatif, social, médico-social et de la santé.

## ***Les principes d'actions de l'APLEAT-ACEP***

### ***Améliorer la connaissance***

- ➡ Mener des recherches – innovations
- ➡ Former
- ➡ Partager les expertises
- ➡ Veiller et Alerter

### ***Proposer des accompagnements au plus près des besoins***

- ➡ Professionnaliser
- ➡ Expérimenter
- ➡ Évaluer

### ***S'engager et militer***

- ➡ Agir pour et avec les usagers
- ➡ Soutenir les professionnels
- ➡ Participer à la dynamique collective locale, régionale et nationale
- ➡ Impulser et prendre part aux coopérations territoriales

## L'organisation de l'APLEAT-ACEP

L'organisation de l'association contribue à construire et renforcer collectivement son identité. Pour ce, elle encourage le décloisonnement des activités afin de garantir l'évolution des pratiques et la mobilisation des compétences. Elle s'engage auprès de ses salariés à accompagner leur professionnalisation.

Elle repose sur des principes démocratiques et notamment :

- Le respect des statuts et du règlement intérieur de l'Association
- La consultation régulière des membres de l'Association
- La séparation des responsabilités entre les administrateurs et les salariés de l'Association
- La participation active des membres à la vie de l'Association

---

## LES INSTANCES ASSOCIATIVES

### Des espaces de réflexion

**Des commissions** réunissent, autant que de besoin et sous la responsabilité d'un administrateur, des membres de l'Association et des personnes qualifiées sur les thématiques suivantes :

- « participation des usagers »
- « pratiques professionnelles »
- « nouveaux projets, stratégie, gestion financière »
- « évaluations »
- « bientraitance »

Et la Commission de validation dont les travaux sont soumis à la validation des instances de gouvernance

### Une instance décisionnelle

**L'Assemblée générale** décide de la politique générale de l'Association.  
*Elle est composée de membres personnes physiques ou personnes morales aux profils différents et complémentaires engagées et investies dans la réalisation de l'objet de l'Association.*

### Une instance de gouvernance

**Le Conseil d'administration et son Bureau** met en œuvre et garantit la politique et les orientations de l'Association.

## UNE EQUIPE DE SALARIES

### Fonction Stratégique

**Une Direction générale :** qui par délégation,

- Met en œuvre la politique et les orientations de l'Association et la représente
- Développe et coordonne la vie associative, les relations publiques et l'action générale
- Initie et conduit les études et recherches
- Est responsable du fonctionnement global des établissements et services et de la politique ressources humaines de l'association

*Elle rend compte au Conseil d'administration de son action et est invitée aux différentes instances de l'Association, sauf lorsque les délibérations mettent en cause sa situation personnelle.*

**Des Directions départementales :**

- Seconde la Direction générale pour ce qui concerne la direction et le fonctionnement des établissements et services
- Met en œuvre les orientations générales en matière de ressources humaines
- Coordonne les différentes activités
- Assure la mise en œuvre des nouveaux projets de l'Association

### Fonctions Opérationnelles

**Des responsables d'unités d'intervention et/ou de services**

- Mettent en œuvre les projets d'établissements et de services
- Gèrent et organisent les activités des établissements et services
- Garantissent la sécurité des usagers et le respect de leurs droits
- Assurent la maintenance et l'entretien des locaux et du matériel

**Des équipes pluri disciplinaires formées**

- Participent à l'élaboration des projets d'établissements et de services
- Les mettent en œuvre, auprès et avec les usagers
- Apportent des informations sur les besoins et attentes des personnes suivies et contribuent ainsi à l'évolution des orientations de l'Association

### Fonctions Supports

**Un(e) responsable administratif(ve) et comptable**

- Seconde la Direction générale pour la mise en œuvre du projet administratif, comptable et financier de l'association
- Gère et organise les activités administratives et comptables en lien avec la Direction

**Un(e) responsable ressources humaines**

- Seconde la direction générale pour la mise en œuvre de la politique RH de l'association

**Un(e) Responsable qualité**

**Un(e) Chargé(e) de communication**

**Une assistante de direction**

**Un responsable de la sécurité des systèmes d'information**

## **Le partenariat et l'inscription dans des réseaux**

L'APLEAT-ACEP développe des coopérations locales, régionales et nationales afin :

- D'éviter les ruptures de parcours de vie et / ou de santé des personnes et apporter une réponse la plus adaptée possible aux besoins des personnes en précarité médico psycho-sociale ;
- De mutualiser les savoirs, compétences et moyens d'actions ;
- De contribuer à la définition des politiques publiques.

### **Au niveau local l'APLEAT-ACEP**

#### **Pour exemple, est notamment membre en 2017,**

#### **Du Conseil Territorial de Santé du Cher et du Loiret ainsi que sa commission spécialisée en santé mentale**

- ⇒ Pour contribuer à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique ;

#### **Des Contrats Locaux de Santé du cher et du loiret**

- ⇒ pour contribuer à la qualité des parcours des personnes nous concernant et la diversification de l'offre sur tout les territoires;

#### **De l'association pour la Maison des adolescents et le réseau de l'Adolescence 45 (AMARA 45)**

- ⇒ Pour l'écoute, l'information et l'orientation des adolescents ;

#### **De réseaux de santé du loiret dont :**

Le réseau Hépatites Sida Loiret (réseau Ville-Hôpital) HEPSILO

- ⇒ pour soutenir et accompagner les patients dans leur parcours de santé ;

Le réseau DIABOLO

- ⇒ Pour l'amélioration de la qualité des soins des patients diabétiques

#### **De Culture du Cœur**

- ⇒ Pour favoriser l'accès des personnes les plus démunies aux pratiques artistiques et culturelles.

#### **De Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

- ⇒ Pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance

## ***Au niveau régional l'APLEAT-ACEP est notamment membre***

- ⇒ Pour favoriser les coordinations entre professionnels ;
- ⇒ Pour participer à l'amélioration continue de la qualité des actions menées ;
  
- **Du groupement régional de Coopération Sociale et médico-sociale AddictoCentre**
- **De la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (FRAPS)** région Centre-Val de Loire;
- **De l'Instance Régionale an Addictologie (IRA)**
- **De la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), de la commission spécialisée Prévention,** et de la **commission droit des usagers** de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire.
  
- **Du Comité de coordination régionale de lutte contre le VIH (COREVIH) Centre – Poitou Charentes** regroupant les acteurs de la prise en charge médicale, psychologique et sociale des patients VIH
  
- **De l'URIOPSS Centre**
  - ⇒ Pour prendre part au mouvement interfédéral des organismes privés non lucratifs en région Centre-Val de Loire.
  
- **Du Collectif ALERTE**
  - ⇒ Pour être une force dynamique de propositions sur les politiques publiques et les programmes d'action visant à lutter contre les exclusions.

## ***Au niveau national, l'APLEAT-ACEP est notamment membre***

- **De la Fédération Santé et habitat (FSH)** regroupant des associations gestionnaires d'hébergement médicosociaux dédiés à l'accompagnement et au soin des personnes touchées par une pathologie chronique en situation d'exclusion
  - ⇒ Pour prendre part au travail en réseau (informations, réflexions, formations) et contribuer à l'amélioration continue de l'accompagnement ;
  - ⇒ Pour représenter au niveau national le secteur auprès des décideurs.

- **De la Fédération Addiction :**

- ⇒ Pour contribuer à la définition des politiques publiques nationales à travers la réflexion, le soutien aux professionnels et la représentation du secteur auprès des décideurs.
- ⇒ Pour contribuer à l'amélioration des pratiques et à l'innovation dans une dynamique de partage et d'intérêt collectif

- L'APLEAT-ACEP représente la Fédération addiction au [Conseil d'administration de l'UNIOPSS](#) (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs du secteur social, médico-social et sanitaire)

### PROPOSER UNE REPONSE ADAPTEE A TOUTES LES PERSONNES EN DIFFICULTES SPECIFIQUES, EN RISQUES D'EXCLUSION SOCIALE ET /OU CULTURELLE

L'APLEAT-ACEP s'est toujours investie auprès des personnes qui échappent aux dispositifs existants. Forte de ses compétences, elle poursuit aujourd'hui auprès des publics en précarité psycho-sociale, avec une attention particulière pour les jeunes :

- Parce qu'il existe encore des personnes en région Centre-Val de Loire sans solution adaptée ;
- Parce que l'évolution sociétale et environnementale fait émerger toujours de nouveaux besoins ;
- Parce que l'APLEAT-ACEP a su développer une approche pragmatique, transversale et soucieuse de la dignité des personnes basée sur le modèle de la réduction des risques ;
- Parce que nous avons déjà identifié des réponses qui pourraient être

### DEVELOPPER L'OFFRE À DISTANCE

Parce que l'émergence des nouveaux usages numériques est un risque mais aussi une opportunité pour les usagers, nous devons adapter nos moyens d'action. Diversifier notre offre, toucher de nouveaux publics, en particulier les plus isolés, s'adapter aux nouvelles habitudes de vie et notamment des jeunes, voici quelques objectifs que nous nous fixons.

Ainsi, nous souhaitons dans les années à venir mobiliser nos compétences et développer nos partenariats pour proposer une offre à distance performante.

### ENTREPRENDRE A BUT NON LUCRATIF POUR TOUJOURS INNOVER

Repérer, créer, expérimenter, innover, évaluer et recommencer, voici l'identité de notre Association ! L'APLEAT-ACEP s'engage à soutenir cette dynamique notamment à travers une politique de recrutement de ses Dirigeants associatifs et salariés, tournée vers la recherche d'une sensibilité créative et par la formation continue de ses équipes.

L'APLEAT-ACEP défend également la coopération entreprenante et souhaite développer des partenariats locaux, nationaux et européens au service de l'innovation et de l'expérimentation.

### POURSUIVRE NOTRE ENGAGEMENT NATIONAL ET REGIONAL

L'APLEAT-ACEP est partie prenante des politiques nationales et régionales sociales et de santé, à travers son action, son engagement, ses partenaires et son implication.

Tout en préservant notre identité, nous souhaitons poursuivre cet engagement afin de favoriser la synergie de nos savoir-faire et de nos potentialités pour toujours proposer une réponse adaptée aux personnes en difficultés spécifiques, en risques d'exclusion sociale et / ou culturelle sur notre territoire.